

Décision

Générale

colonial

Décision n° 653 portant suppression de l'emploi de syndic des gens de mer.

n° 653

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
24 septembre 1941Numéro JO
n° 538 du 30/09/1941Date du numéro
30 septembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Sur la proposition du commandant de cercle, chef du Service de l'inscription maritime,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'emploi de syndic des gens de mer à Djibouti est supprimé pour compter du 8 septembre 1941. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.